

RENAUD CHERCHE UNE MAISON EN CORSE GRAND SOIR DEBOUT, LES « NUIT DEBOUT » | LIBERTÉ DE LA PRESSE MERKEL, ESCLAVE SADMASO D'ERDOGAN

# CHARLIE HEBDO

N° 1239 3 € 20 AVRIL 2014

## MACRON EN MARCHÉ



*jivir*

L 14057 - 1239 - F 3,00 €



www.charliehebdo.fr



# CINQ COLONNA LA UNE

**L'**affaire Yvan Colonna est suffisamment singulière et préoccupante pour tous les citoyens qu'il est utile de les inciter à s'y intéresser. Nombreux sont des inconnus et des mieux connus qui consacrent une précieuse partie de leurs occupations à cette cause parce qu'elle est celle de la vérité et de la justice, et donc la cause de tous et de toutes.

Yvan Colonna a été condamné par trois fois à perpétuité dans l'assassinat d'un préfet de la République.

Sa culpabilité a été décrétée a priori par une violation publique et généralisée du principe de la présomption d'innocence, celle que l'on invoque si généreusement lorsque c'est personnellement opportun. Or, dans le cas d'Yvan, les trois pouvoirs, trépied de la République française, s'y sont perdus :

- Le pouvoir exécutif (trois ministres de l'Intérieur : Chevènement, Sarkozy, Alliot-Marie).

- Le pouvoir législatif (la commission d'enquête du Sénat).

- Le pouvoir judiciaire (Dintilhac, procureur général près la cour d'appel de Paris).

Yvan Colonna a été condamné sans la moindre preuve matérielle de culpabilité, et ce :

- Malgré les témoignages des deux seuls témoins oculaires, parmi lesquels l'ami du préfet.

- Malgré les trois expertises favorables de la balistique, de la médecine légale et de la téléphonie mobile.

- Malgré les rétractations de ceux qui l'avaient mis en cause.

Autant de faits incontestables, qui auraient dû, pour le moins, générer un gros doute. Celui qui est généralement au bénéfice de l'accusé.

Yvan a, de surcroît, été condamné non pas par un jury représentant du peuple français, composé de citoyens tirés au sort, mais par une cour spécialement composée de magistrats désignés par une justice aux ordres du pouvoir politique et majoritairement missionnée pour condamner au titre de la « raison d'État ».

C'est dans ces conditions que se sont sentis



concernés, entre autres personnalités, des citoyens-artistes comme Yves Duteil, Bernard Lavilliers, Jacques Dutronc, Éric Cantona, Marie-José Nat, Guy Bedos, Renaud, les Due Patrizie, Patrick Fiori, etc.

C'est un texte de Jean-Hugues Colonna (père d'Yvan) que j'ai reçu chez moi (le texte, pas Yvan...).

Yvan, pour lequel j'ai déposé une requête auprès de l'administration pénitentiaire de la maison d'arrêt d'Arles où il est détenu depuis treize ans (Yvan, pas le texte...) afin de me voir autorisé à lui rendre visite. Après des mois de silence, après que j'ai écrit au garde des Sceaux, on a fini par me faire savoir que, pour toute demande concernant le « droit de visite » à un détenu, il s'agissait de faire une « enquête préfectorale » sur mon cas... Ça a commencé par la visite de deux gentils flics qui sont venus chez moi vérifier ma moralité. Je leur ai donc expliqué que je ne consommais ni drogue douce, encore moins dure, que j'avais bu quelques années mais que j'étais redevenu buveur d'eau depuis presque sept mois et ceci, cela. Ils sont repartis contents après que je leur ai signé quelques photos dédicacées pour eux ou pour leurs mômes.

J'attends maintenant des nouvelles, je vous tiendrai au jus. Mais lorsque j'apprends que M<sup>sr</sup> Gaillot a attendu dix ans avant de se voir accorder un droit de visite à Yvan, je doute que l'on m'accorde ce droit d'ici quelques semaines... On verra bien.

Sinon, je vous informe que je milite ardemment pour l'association Amnistia, qui réclame une amnistie générale pour tous les prisonniers politiques corses (dont Yvan) deux ans après que le FLNC a déposé les armes. Nous attendions en retour de ce gouvernement un geste d'apaisement, un geste généreux qui accorderait une amnistie totale (à l'exception des crimes de sang et/ou des crimes de pédophiles) à cette demande qui concerne une trentaine de prisonniers politiques qui croupissent dans des cachots de la région parisienne (Fresnes, la Santé, Fleury-Mérogis), bien loin de leur pays, ce qui pénalise les familles qui doivent ainsi se cogner les voyages, l'hôtel, la bouffe pendant quarante-huit heures pour quarante-cinq minutes de parler. Double peine, donc...

Allez un peu mater sur les sites d'Amnistia ou sur celui du Comité de soutien à Yvan Colonna et vous serez, j'espère, hallucinés par tant d'injustice à l'égard de ces hommes et vous crierez avec moi et après Voltaire : « Je préfère voir un criminel en liberté qu'un innocent en prison. »

À bientôt, *fratellu caru!* ■